

Projet de loi immigration : les écoles d'ingénieurs déplorent des mesures incohérentes réduisant la compétitivité de la France et mettant en péril son redressement industriel

Paris, le 20 décembre 2023

Les discussions parlementaires sur le projet de loi immigration ont abouti hier soir à l'adoption du projet de loi par l'Assemblée nationale, entérinant notamment le principe d'une caution pour les étudiants étrangers souhaitant étudier en France.

Les écoles d'ingénieurs françaises, représentées par la CDEFI, déplorent des mesures de nature à nuire significativement à l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur français en général, et des écoles d'ingénieurs en particulier, dans un contexte de concurrence internationale accrue pour attirer les talents.

Alors que le plan « Bienvenue en France », publié en 2019, prévoyait l'accueil de 500 000 étrangers par an à horizon 2027, pour replacer la France dans le peloton de tête des pays les plus attractifs, ce texte prend une direction diamétralement opposée. Ajoutée notamment à la fin de la possibilité de dispenser certains étudiants étrangers des frais de scolarité, elle acte une sélection par l'argent, à l'inverse des valeurs humanistes et de mérite qui fondent le rayonnement de notre système d'enseignement supérieur. Elle prive également la France d'un réel vivier de talents.

La CDEFI rappelle que la France manque de 15 000 ingénieurs diplômés par an, pour faire face aux défis de la transition écologique et de la réindustrialisation soutenable. Les étudiants étrangers en écoles d'ingénieurs, sélectionnés lors de concours difficiles ou sur dossiers pour leur mérite, représentent aujourd'hui 18 % des effectifs de nos écoles dont 16 % d'étudiants extracommunautaires. Ces étudiants étrangers contribuent tous au renforcement des liens économiques et culturels entre la France et ses partenaires à l'international. Pour nos entreprises, en France et à l'export, ces liens sont autant d'opportunités de partenariats, de débouchés, d'innovations.

La France manque aussi de docteurs, comme le souligne la récente mission lancée par les ministres de l'Enseignement supérieur et de la recherche et de l'Industrie, Sylvie Retailleau et Roland Lescure dont l'objectif est « d'accroître la part de docteurs parmi les chercheurs en entreprise et la part d'ingénieurs s'engageant dans une thèse de doctorat ». Alors que les étrangers constituent la moitié des doctorants inscrits dans les écoles d'ingénieurs (48 %, -5 points sur un an), ces mesures sont en contradiction avec les objectifs politiques affichés.

Les écoles d'ingénieurs françaises sont opposées aux différentes mesures relatives aux étudiants étrangers, et réitèrent leur appel à une politique publique d'accueil ambitieuse et humaniste des étudiants étrangers désirant poursuivre des études supérieures en France. Elles souhaitent un abandon de ces mesures et rappellent qu'on ne rayonne pas en s'enfermant sur soi ou chez soi.

À propos de la CDEFI

Fondée en 1976, la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) réunit l'ensemble des directeurs et directrices des établissements ou composantes d'établissements, publics ou privés, accrédités par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé. Elle a pour principale mission d'étudier tous sujets relatifs au métier et à la formation des ingénieurs, ainsi qu'au développement de la recherche et à la valorisation de celle-ci. Elle a, de plus, vocation à promouvoir l'Ingénieur de l'école française, dans le monde comme en France. Ainsi, la dimension internationale est au cœur de ses préoccupations, notamment dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Site internet : www.cdefi.fr

Twitter : <https://twitter.com/Cdefi>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/5323901/>

Contact presse, Agence *MadameMonsieur* :

Stéphanie MASSON – smasson@madamemonsieur.agency – 06 84 65 17 34